



Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le  
ID : 084-268400736-20250321-DCA2025\_007-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**CCAS DE MORMOIRON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21/03/2025

Délibération n° 2025\_007

Date de convocation : 17/03/2025

Membres en exercice : 13  
Votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 10.04.2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT UN MARS à 19 Heures,  
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur Bernard LE DILY :

**Présents** : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe,  
GAILHAC Elsa, CARTOUX Marie-Paule, CHAVADA Patrick, PENE  
Audrey, ROSA Gil, ROUX Jean-Paul, GUYOTOT Mireille, MARTIN  
Lionel

**Procurations** : LEDEZ Benoit pouvoir à MARTIN Lionel,  
KRISTIANSEN Lene pouvoir à GABRIELLI Nathalie

**Secrétaire** : Christophe ZAGRA

**Administration Générale / Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Monsieur le président expose que Conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-7 à R.123-30  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu l'article R123-19 du Code de l'action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil  
d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le  
fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par  
le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles r. 123-7 à R. 123-30.

**CONSIDERANT** le projet de règlement intérieur transmis avec la convocation au présent conseil  
d'administration,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adopter un nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration suite  
au renouvellement du Conseil d'administration en date du 20 Janvier 2025 :

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de règlement intérieur ci-après annexé
- **AUTORISE** M. le Président et la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette  
présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,

Le secrétaire : Christophe ZAGRA

Le Président

Bernard LE DILY